



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9012^e séance

Jeudi 7 avril 2022, à 10 heures

New York

<i>Président :</i>	M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M ^{me} de Souza Schmitz
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Koumba Pambo
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Paribar
	Irlande	M. Flynn
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
	Norvège	M ^{me} Juul

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/278)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2022/278)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et M^{me} Bouaré Bintou Founé Samaké, Présidente de la section malienne du réseau Femmes, Droit et Développement en Afrique.

M. Wane et M^{me} Samaké participent à la présente séance par visioconférence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/278, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter des informations mises à jour au Conseil de sécurité.

(l'orateur poursuit en français)

Depuis ma dernière intervention (voir S/PV.8945), la situation d'ensemble au Mali est demeurée extrêmement préoccupante. Les civils sont confrontés à d'immenses souffrances. Il n'y a pas eu d'avancée notable dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. De plus, malgré les efforts considérables déployés à cet effet, il n'y a pas encore de consensus autour de la durée de la transition.

Je voudrais commencer par donner un aperçu de la situation sécuritaire. En plus des incidents relevés dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/278), le mois de mars 2022 a vu plusieurs attaques meurtrières perpétrées par l'État islamique du Grand Sahara dans la région de

Ménaka et dans le sud de celle de Gao. Les affrontements dans la région de Ménaka, survenus à 200 kilomètres des plus proches positions des Forces de défense et de sécurité maliennes et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ont causé la mort d'au moins 40 civils et le déplacement d'environ 3 640 ménages. En réaction à ces incidents, la MINUSMA a intensifié ses patrouilles dans la ville de Ménaka afin de permettre aux Forces de défense et de sécurité maliennes et aux groupes signataires de se mobiliser encore plus fortement pour répondre à la situation.

Dans le sud de la région de Gao, des éléments de l'État islamique ont continué leurs attaques contre Tessit, y compris contre un camp des Forces armées maliennes le 21 mars. Le même jour, l'État islamique a aussi attaqué la commune de Talataye, causant des déplacements significatifs et la mort de plusieurs civils.

En coordination avec les Forces armées maliennes, la MINUSMA a déployé trois unités de sa force mobile d'intervention dans la zone comprise entre Ansongo, Labézanga et Tessit. À partir du 21 mars, une unité a patrouillé entre Tessit et la frontière nigérienne, sur la rive ouest du fleuve Niger ; une autre a fait de même entre Ansongo et Labézanga du côté est du fleuve ; et une troisième unité a été déployée à Ansongo. C'est dans ce contexte que le 22 mars, un hélicoptère des Forces armées maliennes participant à une opération de dissuasion près de Tessit a ouvert le feu près d'une de nos patrouilles. Heureusement, il n'y a pas eu de victime ou de blessé dans nos rangs. Une enquête est en cours pour clarifier les circonstances de cet incident. La même patrouille a continué de surveiller la zone autour de Tessit et, les 24 et 27 mars, a forcé des groupes armés à abandonner leurs équipements et à fuir la zone.

En réponse à l'attaque sur Talataye, la force de la MINUSMA a redéployé une unité de la force mobile d'intervention d'Ansongo-Labézanga vers Talataye le 31 mars. Cela a été suivi par le redéploiement d'une autre unité dans la même zone le 1^{er} avril. Ces unités ont contribué à la stabilisation de la situation sécuritaire.

Même si l'élément déclencheur de la reprise des violences dans la zone des trois frontières semble lié à des trafics locaux et à des dynamiques connexes, il convient de noter que ces incidents surviennent dans le contexte du retrait de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba. Faisant face à moins de pression, les groupes terroristes bénéficient d'une latitude d'action plus grande, posant un danger accru tant aux civils qu'à nos opérations.

Face à ces défis, il est impératif que le niveau de nos capacités et de nos contingents soit maintenu. Il est tout aussi important que des réponses appropriées soient trouvées aux défis liés à l'insuffisance de nos capacités, ainsi qu'aux restrictions nationales des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

(l'orateur reprend en anglais)

Comme l'avaient annoncé les autorités maliennes au Conseil durant sa visite en octobre, les forces maliennes ont intensifié leurs efforts antiterroristes dans le centre afin de briser l'étau dans lequel les groupes extrémistes tiennent de larges pans de la région. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer leur incidence à long terme, ces opérations semblent avoir contribué à réduire le nombre d'affrontements armés entre les forces de défense communautaires et les groupes terroristes, de détournements de véhicules, d'enlèvements et d'attaques sur les moyens de subsistance des populations et les infrastructures locales.

L'offensive menée la semaine dernière par les Forces armées maliennes contre les éléments de la Katiba du Macina dans le village de Moura, au sud de Mopti, entre dans le champ de ces opérations. Dans un communiqué publié le 1^{er} avril, les Forces armées maliennes ont affirmé avoir neutralisé un grand nombre d'éléments terroristes qui contrôlaient la zone. Dans le même temps, la MINUSMA a également reçu des informations selon lesquelles de graves violations des droits humains auraient été commises à l'encontre de nombreux civils durant l'opération. La Mission a demandé à accéder à la zone et a pu effectuer un survol de reconnaissance le 3 avril. Jusqu'ici, l'autorisation de dépêcher une mission intégrée n'a pas été délivrée mais nous poursuivons activement les contacts avec les autorités nationales pour régler ce problème. Bien que nous nous félicitions que le Procureur du tribunal militaire de Mopti ait annoncé hier soir l'ouverture d'une enquête, ainsi que le déploiement du personnel nécessaire sur le terrain, il reste impératif que les autorités maliennes accordent à la MINUSMA la coopération requise pour qu'elle puisse avoir accès au site des violations présumées, conformément à son mandat.

Plus généralement, en ce qui concerne les droits humains, la MINUSMA a ouvert 17 enquêtes sur des allégations d'attaques aveugles contre des civils, d'arrestations extrajudiciaires, de mauvais traitements, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires dans le centre du Mali depuis le début de l'année. Nous mettons actuellement la dernière main à un point de situation concernant les droits humains, qui couvrira la période de janvier à mars de cette année.

Certes, les opérations militaires et de sécurité sont une nécessité absolue pour lutter contre le terrorisme, mais l'expérience a montré à maintes reprises qu'une telle approche ne pouvait à elle seule apporter une stabilité durable, surtout dans un environnement aussi complexe que celui qui caractérise le centre du Mali. Premièrement, ces opérations doivent être menées de telle manière qu'elles entraînent le moins possible de dommages causés aux civils et qu'elles respectent les droits humains et les principes du droit international humanitaire. Deuxièmement, elles doivent être assorties de mesures concrètes et durables axées sur les causes profondes du conflit et de la violence.

À cet égard, il est impératif, pour la stabilisation de la région, que le Gouvernement malien parachève sa stratégie pour le centre et qu'il la mette effectivement en œuvre. Dans l'intervalle, la MINUSMA continue de s'acquitter de tâches importantes ayant trait à la protection des civils, comme à Ogossogou et le long de la route qui relie Douentza à Petaka, dans le centre du Mali, à la protection des infrastructures physiques et des moyens de subsistance connexes sur l'axe stratégique Sévaré-Bandiagara, et aux accords de réconciliation locale. Dans le même ordre d'idées, nous avons récemment lancé dans la région de Douentza un projet pilote qui vise à améliorer les relations entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et les communautés locales.

Au cours de la période considérée, le processus de paix n'a connu aucun progrès tangible, situation aggravée par le fait que le Comité de suivi de l'Accord ne s'est pas réuni depuis octobre de l'an dernier, privant les parties et leurs partenaires internationaux d'une instance où combien nécessaire où évaluer collectivement les défis à relever et trouver le consensus sur la voie à suivre. En lieu et place, les trois derniers mois ont été marqués par des actions et une rhétorique inquiétantes et contraires à l'esprit de l'Accord.

En outre, malgré les efforts déployés, des tensions subsistent entre le Gouvernement et les mouvements signataires sur la question du Cadre stratégique permanent, structure mise en place par les mouvements signataires dans l'objectif déclaré de réconcilier les communautés du nord.

Dans un tel contexte, la Mission, en coordination avec l'Algérie, chef de file de la médiation internationale, a poursuivi ses échanges avec les parties, les encourageant à convoquer la réunion de décision de haut niveau, sans cesse reportée, qui devrait faciliter l'émergence d'un consensus sur les questions relatives au processus

global de désarmement, démobilisation et réintégration et aux réformes institutionnelles. Je signale que le Gouvernement a communiqué aux mouvements signataires le projet de cahier des charges de cette réunion.

Le statu quo actuel comporte des risques énormes pour l'avenir de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et prive les populations locales des dividendes de la paix auxquels elles aspirent, tout en intensifiant les menaces auxquelles sont confrontés nos soldats de la paix déployés dans le nord du Mali, notamment dans des localités comme Kidal, Aguelhok et Tessalit. Dans ce contexte, le Conseil souhaitera peut-être exhorter les parties à tirer profit des synergies qui existent entre les recommandations des Assises nationales de la refondation et l'accord de paix pour endiguer le cycle de conflits récurrents dans le nord.

Les membres du Conseil se souviendront que la transition politique au Mali devait s'achever en mars, conformément au calendrier initial de 18 mois négocié par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) après le coup d'État d'août 2020. Le fait que la transition n'a pas été menée à bien dans les délais convenus a conduit la CEDEAO à imposer des sanctions économiques et financières en janvier dernier, en plus des mesures individuelles décidées un mois plus tôt. Malheureusement, cette impasse persiste et exacerbe les tensions entre le Mali et la CEDEAO, avec des incidences négatives sur les relations entre le Mali et d'autres acteurs internationaux.

Dans le cadre du comité local de suivi de la transition composé de représentants de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la MINUSMA, la Mission s'est employée à parvenir à un calendrier acceptable pour la tenue des élections. Les consultations techniques qui ont eu lieu en février et mars à Bamako ont permis au Médiateur de la CEDEAO, l'ancien Président nigérian Goodluck Jonathan, de revenir par deux fois dans la capitale malienne.

Bien que certains progrès aient été réalisés, le Mali a demandé 24 mois supplémentaires pour mettre fin à la transition, et ce délai a été jugé trop long par les participants au sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenu à Accra le 25 mars. La Conférence a souligné l'urgence de parvenir à un accord, compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité dans le pays. Elle a entériné la proposition de 12 à 16 mois avancée par le comité local de suivi pour servir de base aux négociations et a chargé le Médiateur

de retourner à Bamako pour conclure un accord propre à permettre également la levée progressive des sanctions imposées au Mali.

Aucun effort ne doit être épargné pour parvenir à un accord concernant la transition. Cela permettrait non seulement de lever les sanctions, mesure primordiale au regard de la situation humanitaire actuelle, mais aussi de créer un environnement plus propice à la poursuite des autres processus indispensables à la stabilisation du Mali. Dans les jours qui viennent, en collaboration avec les autres membres du comité local de suivi, nous poursuivrons nos échanges avec les autorités maliennes et d'autres parties prenantes pour contribuer à trouver une solution à cette impasse.

Au cours des 12 derniers mois, j'ai eu le privilège de sillonner notre zone de déploiement. Je me suis rendu à plusieurs reprises dans les localités de Tessalit, Aguelhok et Kidal, dans l'extrême nord du Mali ; dans la ville de Tombouctou, ainsi qu'à Ber et à Goundam ; dans les villes de Mopti, Douentza, Bandiagara et Ségou, dans le centre ; et à Gao, Ansongo et Ménaka dans le nord-est du pays. Partout où je suis allé, j'ai eu de nombreux contacts avec les communautés et les représentants locaux.

Dans tous ces endroits, de même qu'à Bamako, il y a un net mécontentement face à l'insécurité qui règne, et l'insuffisance des mesures prises au cours de la dernière décennie fait l'objet de critiques légitimes. On m'a aussi fait part d'un profond désir de paix et d'amélioration de la gouvernance, que j'ai pu moi-même observer et qui a également été exprimé durant les Assises nationales de la refondation. Les acteurs politiques maliens doivent tous ensemble assimiler ce désir et répondre aux attentes de la population.

Pour le bien du peuple malien, la MINUSMA, symbole de la solidarité internationale que le Mali mérite tant et qu'il est en droit d'attendre en ces temps difficiles, doit être dotée de toutes les ressources requises pour combler l'écart persistant entre les tâches qui lui sont confiées et ce qu'elle est en mesure d'accomplir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Samaké.

M^{me} Samaké : C'est un honneur et un plaisir pour moi de m'adresser aux membres du Conseil pour leur présenter un exposé sur la situation sécuritaire

au Mali. Je les remercie sincèrement pour cette occasion qu'ils offrent à la société civile malienne à travers ma personne.

Je suis M^{me} Bouaré Bintou Founé Samaké, je suis juriste de formation et Présidente de la section malienne du réseau Femmes, Droit et Développement en Afrique (FeDDAF), ancienne Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Le FeDDAF, que je représente, est un réseau panafricain de promotion et de protection des droits des femmes. C'est une organisation non gouvernementale (ONG) qui a signé un accord-cadre avec la République du Mali et qui regroupe en son sein 25 organisations et ONG de promotion et de protection des droits des femmes. Le FeDDAF est membre de la Coalition genre, changements climatiques et sécurité. Nous avons constaté que les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les répercussions des changements climatiques. C'est pourquoi nous avons mis en place ce réseau, qui analyse le rôle traditionnel des femmes en tant qu'utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles, qui peuvent être touchées de manière significative par les changements climatiques. Je voudrais souligner à cette occasion qu'actuellement au Mali, nous avons aussi des déplacés climatiques. Cette coalition regroupe une vingtaine d'associations et d'ONG qui interviennent à travers tout le Mali.

Les considérations que je souhaite communiquer ici sont le fruit de la compilation des points de vue et des analyses de ces organisations et ONG et d'individus sur le terrain du nord au sud et au centre du Mali.

Quel est le contexte actuel au Mali ? En plus de ce que le Représentant spécial du Secrétaire général vient de dire, le Mali est confronté à une crise multidimensionnelle, caractérisée par des défis politiques, sécuritaires, culturels, identitaires et institutionnels, le tout dans un environnement instable et une conjoncture très difficile. L'insécurité au Mali a pris une dimension multiforme et multiacteurs qui a eu un impact très négatif sur les populations et sur le travail des organisations de défense des droits de l'homme. Dans ce contexte, je voudrais rappeler quelques développements politiques et sécuritaires récents au Mali, qui doivent être pris en compte dans les décisions concernant le Mali.

Il s'agit tout d'abord de la tenue des assises nationales et de la formulation de 516 recommandations, parmi lesquelles sont abordées les questions de la prolongation de la transition et des réformes institutionnelles et politiques comme étant une expression de la volonté populaire.

Il y a ensuite la volonté de changement prônée par les autorités maliennes en ce qui concerne la coopération en matière de défense et de sécurité, entraînant une divergence de positions face à la communauté internationale et à la suite de la décision des autorités de diversifier la coopération.

Il y a aussi la question du retrait de l'opération Barkhane. Cette situation a créé une méfiance des Occidentaux face à une probable coopération avec l'organisation Wagner, que les autorités maliennes réfutent.

S'ajoute à cela la non-mise à disposition d'un calendrier pour les élections et du chronogramme de la transition, qui ont mis dos à dos le Mali et ses partenaires européens, notamment la France, mais aussi ses voisins africains de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, nous avons aussi enregistré des combats intensifs entre les groupes armés terroristes et les Forces armées maliennes au centre et au nord. Ces conflits se sont multipliés ces derniers temps. Le Secrétaire général a cité les endroits exacts où ces conflits ont eu lieu. Mais qu'à cela ne tienne, la majorité de la population soutient les Forces armées maliennes dans leurs opérations de lutte contre le terrorisme, et ce soutien se manifeste presque à tous les niveaux. La société civile, dans son écrasante majorité aussi, soutient les Forces armées maliennes dans leur montée en puissance, mais elle reste préoccupée par la rupture de la coopération internationale, notamment européenne et sous-régionale, et les conséquences que cette rupture pourrait entraîner sur les populations civiles.

Ces faits marquant le contexte malien ont des répercussions sur le travail des ONG sur le terrain. Quelles sont les difficultés que nous rencontrons ? Nous connaissons des difficultés de déplacement et d'accès au terrain. Dans le cadre de notre partenariat avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), il nous était possible, même durant cette période d'insécurité, de nous déplacer avec l'appui de la MINUSMA. Mais aujourd'hui, il y a une restriction en ce qui concerne cet accès aux moyens logistiques de la MINUSMA.

Certaines libertés fondamentales sont limitées : la liberté d'expression, la liberté d'aller et venir et l'accès à la justice. En ce qui concerne la liberté d'expression, comme on peut le constater, nous sommes dans un contexte d'insécurité et tout n'est pas autorisé à être dit. Cela fait que cette liberté d'expression est souvent

limitée, et je tiens à souligner aujourd'hui que des voix s'élèvent au Mali afin de restreindre plus encore cette liberté.

Nous sommes confrontés à la rareté des ressources financières et des partenaires. Les partenaires ont pratiquement quitté le Mali. Le terrain est déserté, et dans les localités les plus reculées, on ne trouve plus de partenaires pour permettre aux organisations locales de mener leurs actions.

Il convient de mentionner la montée des courants fondamentalistes, qui sapent toutes les questions liées au genre. Le fossé lié aux inégalités de genre s'élargit dans tous les domaines.

Nous sommes confrontés aussi à la non-mise en œuvre des politiques et des programmes pouvant soulager les populations, surtout les femmes et les enfants. En ce qui concerne ces programmes, je tiens à souligner que le Mali a adopté un plan d'action concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui est lié à la question des femmes et la paix et la sécurité. Ce programme tarde à voir le jour, et peu d'engagements ont été tenus concernant sa mise en œuvre. Nous sommes confrontés aussi à la paupérisation des femmes, surtout les femmes rurales. Ce contexte est vraiment contraignant pour les femmes rurales qui n'arrivent à procéder aux échanges, à se déplacer d'un point A à un point B et qui sont fortement confrontées aux violences sexuelles.

À ce contexte viennent s'ajouter les défis existants auxquels le Mali est confronté. Quels sont ces défis ? Je citerai, entre autres, la compréhension commune du mandat de la MINUSMA par les populations. À chaque fois que le mandat est renouvelé, nous demandons la mise en place d'un programme de communication autour de ce mandat, afin que nous puissions en avoir la même lecture.

Il y a aussi la mise en œuvre consensuelle de l'Accord. Nous nous sommes battues – quand je dis « nous », je veux parler des femmes – à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali pour la mise en place des mécanismes pour sa mise en œuvre. Au début, on avait constaté que les femmes ne figuraient pas dans les mécanismes de mise en œuvre de l'Accord. C'est le lieu pour moi aussi de féliciter la MINUSMA qui nous a beaucoup accompagnées dans notre plaidoyer pour l'accès des femmes aux mécanismes de mise en œuvre de l'Accord. Aujourd'hui, grâce à ce plaidoyer,

neuf femmes de la société civile sont membres du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Un autre défi est la levée des sanctions. À chaque fois que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest vient pour une rencontre au Mali, nous nourrissons de l'espoir. Mais à chaque fois, ces rencontres se terminent par des échecs. Ces échecs constituent une inquiétude pour l'ensemble de la population et, surtout, les femmes. Il faut se dire que tant qu'il n'y a pas d'accord, la transition ne commence pas. Donc, nous attendons avec beaucoup d'impatience, et beaucoup d'inquiétude, l'accord sur la levée des sanctions et le retour à l'ordre constitutionnel.

Il y a aussi la question de l'inclusivité des acteurs au sein de la gouvernance. En matière de gouvernance au Mali, nous avons aujourd'hui une loi qui prône que 30 % des postes de décision et électifs soient occupés par l'un ou l'autre sexe. Cette inclusivité n'existe pas en matière de gouvernance.

De même, il y a la lutte contre l'insécurité résiduelle. Souvent, nous n'avons pas la même lecture de la lutte contre l'insécurité et le terrorisme que la MINUSMA. Nous qui travaillons avec la MINUSMA, nous comprenons la position des Casques bleus, dont nous connaissons le mandat. Mais pour la majorité de la population, le rôle de la MINUSMA est de pouvoir lutter contre le terrorisme. Les membres du Conseil peuvent me citer là-dessus : telle est la lecture de la majorité de la population qui ne comprend pas que la MINUSMA ne puisse pas avoir ce mandat de lutte contre le terrorisme.

Nous sommes confrontés aussi au défi de la lutte contre l'impunité face aux exactions, aux crimes de guerre et aux violences sexuelles liées au conflit. Il y a également la lutte contre les inégalités basées sur le genre, ainsi que le défi de la valorisation des ressources, aussi bien les ressources humaines – je veux ici parler des jeunes, parce que 60 % de la population au Mali est jeune et sans perspectives d'emploi – que les ressources naturelles dont dispose le Mali : nous avons le soleil – aujourd'hui il fait 44 degrés à Bamako –, le vent, l'eau et la terre.

Pour relever ces défis, qu'est-ce qui s'impose réellement ? Nous avons constaté que le contexte sécuritaire exacerbe les inégalités et creuse d'avantage les fossés d'accès aux ressources et à la gouvernance pour les femmes et les jeunes. La société civile, face à ces défis, préconise les mesures suivantes. Premièrement, il

faut coordonner les efforts du Conseil de sécurité et du Gouvernement malien et promouvoir un cadre juridique et des ressources propices pour construire un secteur de la sécurité plus inclusif, efficace, transparent, soutenable et responsable, au service du peuple malien.

Deuxièmement, il convient de renforcer le langage de genre du mandat de la MINUSMA sur la réforme du secteur de la sécurité, notamment en consultant les Maliennes avant le renouvellement du mandat, pour s'assurer que leurs besoins, perspectives et priorités soient inclus dans le mandat. Dans le mandat en cours, la question du genre a été abordée. Mais au-delà de cela, il n'y a eu aucune décision spécifique pour préciser ce point qui figure dans le mandat de la MINUSMA.

Troisièmement, il faut fournir et spécifier les orientations précises et les actions clefs à entreprendre par la Mission à l'appui des efforts du Gouvernement pour fournir des services de sécurité plus sensibles au genre.

Quatrièmement, il faut renforcer les programmes d'autonomisation des femmes en leur permettant de surmonter les obstacles politiques, juridiques et institutionnels qui entravent leur recrutement, rétention et promotion dans le secteur de la sécurité.

Cinquièmement, la faible représentation des femmes dans le secteur de la sécurité affecte la capacité des femmes du secteur de la sécurité à prévenir la violence, à protéger les défenseurs des droits humains des femmes et à fournir des services. Actuellement, dans nos relations avec la MINUSMA, en ce qui concerne la prise en charge des questions relatives aux violences fondées sur le genre, nous constatons aujourd'hui que, dans les rangs, il y a peu de psychologues pour la prise en charge. Il y a peu de femmes qui exercent au sein de la MINUSMA pour les opérations humanitaires. Ces femmes, lorsqu'elles sont là, rassurent les femmes et leur permettent d'avoir une prise en charge vraiment adéquate au sein des services fournis par la MINUSMA.

Sixièmement, nous voulons que les changements climatiques soient aussi inscrits dans le mandat de la MINUSMA comme un élément clef affectant la sécurité des populations, spécifiquement des femmes et des enfants, parce que beaucoup de conflits intercommunautaires sont liés à la restriction des ressources et aux changements climatiques. C'est donc un élément clef impactant la violence et les conflits.

Septièmement, il faut mettre en place des mécanismes de responsabilisation efficaces pour mettre

fin à l'impunité de toute forme de violence à l'égard des femmes et des groupes sous-représentés au sein des institutions de sécurité.

Huitièmement, nous devons transformer en opportunité les potentiels perçus comme des défis, comme le vent, le soleil, l'eau et l'espace. Je tiens à souligner ici que, lorsque j'étais à Tessalit, j'ai constaté que la MINUSMA avait mis, sur la place publique de Tessalit, des panneaux solaires et, le soir, les enfants venaient apprendre leurs leçons sous ces panneaux solaires, et les hommes venaient jouer à la pétanque. Cela permet de se changer les idées, de cohabiter, et de discuter et de se distraire un peu, parce que nous savons que ces localités sont souvent très hostiles, surtout s'il n'y a pas l'électricité.

Neuvièmement, nous devons favoriser l'inclusion en amont des femmes qui font partie du secteur de la sécurité et des organisations de la société civile dans les négociations sur les dispositions des arrangements sécuritaires et des accords de paix maliens, sur les politiques de sécurité nationale et les dépenses militaires. Je tiens à souligner ici que les femmes qui ont fait leur entrée au Comité de suivi de l'Accord ont carrément changé le cours des discussions au sein de cette institution. Donc je dirais que la présence des femmes dans ces instances de prise de décisions devrait être une opportunité à encourager.

Dixièmement, enfin, nous devons entreprendre une évaluation des barrières qui identifie les obstacles à la participation des femmes dans le secteur de la sécurité, en particulier dans les instances de prise de décisions.

Je n'ai pas donné de chiffres dans ma communication, parce qu'au Mali, il faut s'en méfier. On manque de statistiques. Mais la présence des femmes dans ces instances est vraiment une possibilité pour nous.

Je me mets à la disposition du Conseil pour répondre à toute question, apporter des éclaircissements et donner toute explication concernant cette communication.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Samaké de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et M^{me} Samaké pour leurs exposés.

La France est très préoccupée par la situation au Mali. Les violences se multiplient contre les civils au centre du pays depuis le début de l'année en toute impunité. On fait état de violations des droits de l'homme par des éléments des Forces armées maliennes accompagnés de mercenaires russes du groupe Wagner. La France, l'Union européenne et les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avaient exprimé leurs inquiétudes dès le mois de décembre dernier, lors du déploiement du groupe Wagner.

Je pense en particulier aux exactions qui auraient causé la mort de centaines de civils dans le village de Moura. La France présente ses condoléances aux familles des victimes et elle appelle à ce que des enquêtes nationales et internationales soient rapidement ouvertes. Ceci permettra de poursuivre en justice les auteurs de ces faits, dont certains pourraient constituer des crimes de guerre. La France a pris note de l'ouverture d'une enquête par le Procureur de Mopti. Elle restera attentive aux suites qui y seront données. Il est essentiel que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) puisse mener sa propre enquête, sans entrave et en toute indépendance, pour établir les faits et faire rapport au Conseil. En outre, il est indispensable que la MINUSMA utilise l'ensemble des moyens à sa disposition pour protéger les civils. Nous appelons les autorités maliennes à garantir la liberté de circulation de la Mission.

La lutte contre le terrorisme ne peut en effet réussir que si elle est soutenue par la population. Elle ne saurait en aucun cas justifier des violences indiscriminées contre les civils, qui ne font que renforcer les groupes terroristes. Nous observons à ce titre avec inquiétude l'offensive menée depuis le début de l'année par l'État islamique du Grand Sahara dans la zone des trois frontières.

Cette dégradation de la situation sécuritaire intervient alors que la guerre menée par la Russie en Ukraine vient aggraver une situation alimentaire déjà critique. Nous réaffirmons notre solidarité envers le peuple malien et les populations du Sahel.

Les mois qui viennent seront cruciaux pour le Mali. La France appelle les autorités de transition à se concentrer sur trois objectifs.

Le premier, c'est la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. En tant que membre de la médiation internationale, nous considérons qu'il s'agit, encore aujourd'hui, de la

réponse adéquate pour apaiser durablement les relations entre les groupes armés signataires et les autorités de Bamako. Or, aucun progrès n'a été réalisé depuis plusieurs mois. Un sursaut est nécessaire.

Le deuxième objectif consiste à proposer une stratégie concrète pour traiter la crise au centre et protéger les civils. Là encore, des résultats sont attendus.

Enfin, le dernier objectif, c'est la finalisation de la transition politique et le retour à l'ordre constitutionnel. La France espère un accord rapide entre le Mali et la CEDEAO pour organiser des élections dans les meilleurs délais. Elle soutient les efforts de la CEDEAO. Elle condamne par ailleurs les atteintes aux libertés publiques, qui ne font que tendre davantage le climat politique.

Pour atteindre ces trois objectifs, la MINUSMA reste nécessaire. Plus de 30 pays y contribuent, dans des conditions extrêmement rudes. Nous leur rendons hommage. La France compte sur les membres du Conseil pour renouveler le mandat de la Mission d'ici trois mois.

De son côté, la France a décidé de mettre fin à son engagement militaire au Mali. C'est une décision que nous avons prise en concertation avec les pays sahéliens et voisins, ainsi que les partenaires internationaux. Cependant, nous entendons maintenir un appui à la MINUSMA. Nous poursuivons aussi notre aide humanitaire et au développement au bénéfice direct de la population malienne. La France restera par ailleurs engagée dans la lutte contre le terrorisme dans la région sahélienne et elle examine un renforcement de son appui aux pays du golfe de Guinée. Elle reviendra vers le Conseil prochainement avec de plus amples détails.

M. Parihar (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Mali et les activités que la MINUSMA mène dans l'exécution de son mandat. Je remercie également de ses observations M^{me} Bouaré Bintou Founé Samaké, Présidente de la section malienne du réseau Femmes, Droit et Développement en Afrique.

Pour commencer, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des deux soldats de la paix égyptiens qui ont perdu la vie dans l'attaque d'un convoi de la MINUSMA à Mopti le 7 mars, ainsi qu'au Gouvernement égyptien. Nous présentons également nos condoléances aux familles des membres des forces de sécurité et des civils maliens qui ont été tués dans

plusieurs attaques menées au cours de la période considérée. Nous condamnons fermement ces attaques et appelons les autorités maliennes à traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux.

Les terroristes ont de plus en plus recours à des moyens asymétriques, tels que les engins explosifs improvisés, pour cibler les forces de sécurité et les soldats de la paix. La MINUSMA a également enregistré plusieurs cas d'utilisation de drones par des éléments hostiles pour surveiller les activités et les mouvements des Casques bleus. Nous renouvelons notre appel à l'application sans délai des dispositions de la résolution 2589 (2021), sur la protection des protecteurs, adoptée l'année dernière par le Conseil afin de renforcer l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les soldats de la paix des Nations Unies.

La situation en matière de sécurité au Mali, en particulier dans les régions du nord et du centre, reste sombre, car les terroristes appartenant aux groupes locaux de Daech et d'Al-Qaida, tels que l'État islamique du Grand Sahara et Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, continuent de prendre pour cible les civils, les forces de sécurité et les soldats de la paix de la MINUSMA. Les problèmes de sécurité risquent de s'aggraver avec la restructuration de la présence internationale de sécurité au Mali. Nous prenons également note des progrès obtenus récemment par les Forces armées maliennes dans la lutte contre les terroristes.

La situation politique et de sécurité au Mali n'a guère progressé au cours de la période considérée. Les parties prenantes au Mali ne sont pas encore parvenues à un accord sur les modalités ou le calendrier de la transition, malgré les échanges constants entre les autorités de transition du Mali et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui joue un rôle clef dans le processus.

La nature multidimensionnelle des problèmes auxquels le Mali est confronté puise sa source dans les déséquilibres de longue date de son système constitutionnel, administratif et sécuritaire, qui n'ont pas été corrigés depuis des décennies. Il ne peut y avoir de solution miracle pour une crise aussi complexe.

Les problèmes du Mali doivent être gérés au moyen d'une approche globale, intégrant notamment l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015, ainsi que des réformes politico-électorales et le renforcement des institutions de sécurité, afin de pouvoir garantir la sécurité du peuple malien

dans un contexte de menace terroriste croissante dans la région. C'est à ses risques et périls que la communauté internationale néglige le terrorisme au Mali et dans le Sahel. Il faut répondre de toute urgence aux demandes légitimes des autorités nationales et régionales pour que soient entreprises des mesures contre-offensives contre les groupes armés et terroristes. À cet égard, conscient du rôle essentiel que joue la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel au Mali et au Sahel, en collaboration avec la MINUSMA, nous appelons à nouveau le Conseil et la communauté internationale à apporter un appui solide à la Force conjointe.

On ne pourra obtenir une solution durable qu'à travers un processus contrôlé et dirigé par les Maliens et considéré par la population malienne comme étant inclusif et représentatif. Nous continuons d'encourager le dialogue entre le Mali et la CEDEAO en vue d'arriver au plus tôt à un accord sur un calendrier acceptable pour la transition politique et les élections devant mener au retour à l'ordre constitutionnel. Cet accord posera également les bases nécessaires à la levée des sanctions contre le Mali, protégeant ainsi la population malienne de nouveaux préjudices et stabilisant les relations du Mali avec ses voisins.

Nous saluons les efforts de la MINUSMA pour épauler les autorités maliennes. La Mission reste parmi les plus délicates des opérations de maintien de la paix. Il importe par conséquent qu'elle dispose des moyens adéquats pour s'acquitter de son mandat. Nous appelons également à une meilleure coordination entre la MINUSMA et les Forces armées maliennes.

L'Inde continue de coopérer étroitement avec le Mali dans le domaine des partenariats pour le développement, ainsi qu'il ressort de projets d'infrastructures critiques comme la construction en cours de 393 kilomètres de lignes électriques à double circuit et à haute tension, de Bamako, la capitale, à Sikasso, deuxième plus grande ville du pays. L'Inde concourt aussi au renforcement des capacités du Mali par l'intermédiaire de bourses d'études supérieures et de programmes de formation professionnelle en Inde, notamment dans les domaines de la défense et de la sécurité. L'Inde maintient invariablement son appui au peuple malien dans sa quête de paix, de sécurité et de développement durables.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Gabon et mon pays, le Ghana.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2022/278) et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général El-Ghassim Wane de son exposé détaillé et de ses observations perspicaces sur la situation au Mali. Nous le félicitons de son interaction continue avec les acteurs régionaux et les autorités maliennes et apprécions à leur juste valeur ses efforts pour remédier aux problèmes dans le pays. Nous nous réjouissons également de la participation à la présente séance de M^{me} Bouaré Bintou Founé Samaké, qui s'est exprimée au nom de la section malienne du réseau Femmes, Droit et Développement en Afrique, et nous saluons son point de vue tout à fait singulier.

Le peuple malien aspire profondément à la paix dans son pays, tout comme les États Membres de la région. Un retour rapide à l'ordre constitutionnel est, selon nous, ce qui donnera au gouvernement qui sera élu la légitimité requise pour mener le processus de mise en œuvre complète de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Les trois membres africains du Conseil saluent les efforts déployés par la communauté internationale en vue de remédier à la situation au Mali et notent en particulier l'action menée par le Secrétaire général auprès des autorités de transition et des acteurs régionaux dans le but d'adopter une approche consensuelle de la gestion des problèmes de paix et de sécurité au Mali ainsi que des réformes prévues par les Assises nationales de la refondation. Par ailleurs, nous félicitons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) du rôle essentiel qu'elle joue dans le pays.

Nous rendons hommage aux membres du personnel de la MINUSMA qui ont récemment péri en accomplissant leur devoir, et nous sommes aux côtés des personnels courageux qui continuent de risquer leur vie pour la cause de la paix et de la stabilité au Mali. Nous nous félicitons du rôle de médiation de la MINUSMA et de ses bons offices à l'appui du processus de paix malien, y compris les formations qu'elle dispense et l'assistance technique et humanitaire qu'elle fournit. Nous attendons avec intérêt le renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin, avec des éléments qui renforceront ses capacités logistiques et son efficacité face aux difficultés qui se posent au Mali.

Malgré les efforts qui sont menés, les trois membres africains du Conseil demeurent préoccupés par la situation politique, humanitaire et de sécurité complexe et bien sombre qui a cours au Mali. Nous

tenons donc à mettre l'accent sur les quatre sujets d'inquiétude suivants. Premièrement, sur le front politique, nous restons soucieux face à la lenteur des progrès concernant l'application de l'accord de paix et à l'absence de calendrier ferme pour le retour à un régime constitutionnel. Nous estimons que la façon la plus viable de remédier à la situation au Mali consiste à ce que les autorités de transition adhèrent au Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à ce qu'une entente soit trouvée sur un calendrier crédible pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Nous accueillons positivement la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, à son sommet extraordinaire tenu à Accra, le vendredi 25 mars, d'exhorter les autorités de transition de souscrire à une période de transition supplémentaire de 12 à 16 mois. Nous notons les discussions en cours entre les autorités de transition et le Médiateur de la CEDEAO pour achever l'élaboration du chronogramme.

Deuxièmement, le terrorisme est toujours l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la stabilité au Mali et dans la région. Nous déplorons la recrudescence des attaques extrémistes, notamment l'emploi d'engins explosifs improvisés contre les civils, l'armée et le personnel de la MINUSMA, qui aggravent la situation en matière de sécurité, comme en témoignent les 103 incidents de sécurité enregistrés durant les trois premiers mois de 2022, qui ont notamment fait 69 morts parmi les civils. Tout en nous félicitant des enquêtes menées sur les circonstances ayant abouti au tir de roquettes près d'éléments de la MINUSMA le 22 mars, nous encourageons un dialogue et un partage d'informations accru entre les Forces armées maliennes et la MINUSMA, de manière à prévenir les incidents de ce genre, qui compromettent la sécurité du personnel.

Nous sommes également préoccupés par l'incidence de la sortie incontrôlée de combattants étrangers et de mercenaires de la Libye vers le Sahel, ce qui, conjugué à la prolifération des armes, appelle une solution durable et globale. Le retrait de ces groupes extrémistes requiert une surveillance et une coordination étroites pour permettre un programme de désarmement, démobilisation et réintégration dûment financé, efficace et mené en coopération serrée avec les États voisins et les mécanismes régionaux et sous-régionaux compétents.

Compte tenu de ces problèmes de sécurité, nous estimons qu'il faut d'urgence lever les obstacles rencontrés par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour assurer la relève de leur personnel sur le théâtre d'opérations, notamment plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest comme le Sénégal, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Bénin, le Togo et le Ghana, qui ont sur place des contingents dont la durée de déploiement recommandée auprès de la Mission est dépassée. Cette situation fâcheuse a des conséquences psychologiques, disciplinaires et opérationnelles pour les contingents et la Mission, et nous appelons donc les autorités maliennes à faciliter sans délai la rotation nécessaire. Nous attendons également avec intérêt le résultat des réunions prévues de la Coalition pour le Sahel et de l'évaluation stratégique conjointe de l'Union africaine et de l'ONU sur la sécurité au Sahel en vue de constituer un réseau antiterroriste synergique pour le Sahel et les régions côtières de l'Afrique de l'Ouest, comprenant l'Initiative d'Accra et la Force multinationale mixte avec le financement durable requis.

Troisièmement, la détérioration de la situation des droits humains qui résulte des attaques perpétrées par des groupes terroristes et des conflits intercommunautaires demande une plus grande attention. Nous condamnons les violations commises contre les femmes, les filles et les enfants, y compris les enlèvements, les détentions arbitraires et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Ces attaques constituent des infractions au droit international des droits de l'homme. Nous exhortons les autorités de transition à intensifier leurs enquêtes pour veiller à ce que les auteurs de telles atrocités soient arrêtés et jugés sans attendre.

Nous encourageons un appui supplémentaire à la Commission vérité, justice et réconciliation du Mali afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Nous exprimons notre préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire qui se caractérise par des déplacements forcés et l'augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. Les trois membres africains du Conseil souscrivent par conséquent à la demande du Secrétaire général pour que les donateurs répondent plus généreusement à l'appel humanitaire en faveur du Mali. Il convient également de bien prêter attention à l'effet aggravant des changements climatiques et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la situation humanitaire.

Quatrièmement, nous accueillons avec satisfaction les mesures visant à remédier aux difficultés de développement au Mali. À cet égard, nous félicitons la Commission de consolidation de la paix de ses interventions dans le pays et considérons que son rôle reste crucial pour lutter contre les problèmes sous-jacents qui s'y posent. Nous nous réjouissons de l'investissement de 8,4 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix dans des initiatives visant les jeunes, les femmes, le travail indépendant dans le secteur agricole et la réduction de la violence électorale, et nous encourageons davantage d'efforts de ce genre, notamment une hausse des contributions au Fonds pour lui permettre de mener à bien son mandat.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil de sécurité estiment que plus que jamais un retour rapide à un régime constitutionnel et une mise en œuvre complète de l'accord de paix sont le moyen le plus sûr d'instaurer une paix durable au Mali. Le temps presse ; il faut mobiliser maintenant la volonté politique nationale et l'appui international qui s'imposent pour tenir ce cap.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. El-Ghassim Wane de son exposé détaillé. Nous avons également écouté attentivement M^{me} Bintou Samaké, et nous nous félicitons de la participation à la présente séance de S. E. l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali.

En premier lieu, les Émirats arabes unis soulignent la nécessité de redoubler d'efforts pour apporter la stabilité et la sécurité au Mali, en particulier au vu de la détérioration actuelle de la situation politique et des conditions de sécurité.

Sur le plan politique, nous encourageons l'intensification des efforts nationaux afin de fixer dès que possible un calendrier électoral conforme aux aspirations du peuple malien. Dans ce contexte, nous prenons note des échanges actuels et encourageants entre les autorités maliennes de transition et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment l'ouverture au dialogue et les efforts déployés par l'Envoyé spécial, M. Goodluck Jonathan, et les membres de l'équipe technique conjointe de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU. En outre, l'appui du Conseil de sécurité aux efforts nationaux et régionaux reste nécessaire à ce stade critique.

Nous estimons que pour parvenir à une stabilité à long terme au Mali, il faudra également un engagement renouvelé envers les principes fondamentaux de

l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali et assurer sa mise en œuvre par les autorités locales en coopération avec les partenaires régionaux et internationaux. Compte tenu de la nécessité de se concentrer sur la situation dans le centre du Mali, où les conditions de sécurité sont critiques, nous attendons avec intérêt la mise au point d'une stratégie politique globale à l'appui de la stabilité dans la région.

À cet égard, nous soulignons qu'il importe de promouvoir la participation effective, véritable et égale des femmes à tous les processus politiques en cours. Nous saluons les efforts déployés en ce sens, notamment l'augmentation du nombre de femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités.

S'agissant des conditions de sécurité, nous sommes préoccupés par les menaces que les groupes terroristes font peser sur la sécurité et la stabilité du Mali et de la région tout entière, alors qu'ils poursuivent leurs tentatives d'étendre leur contrôle et d'élargir la portée de leurs opérations, malgré les efforts menés aux niveaux national, régional et international pour les combattre. Nous condamnons une fois de plus le fait que les soldats de la paix soient pris pour cible par ces groupes, notamment la récente attaque commise à Mopti, dans le centre du Mali, qui a coûté la vie à des soldats de la paix égyptiens. Nous présentons nos condoléances à la République arabe d'Égypte et aux familles des victimes. Ces circonstances et évolutions critiques soulignent l'importance d'intensifier les efforts pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme conformément au droit international, notamment en assurant une mise en œuvre plus efficace de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et en apportant l'appui nécessaire au Groupe de cinq pays du Sahel.

Face à la détérioration de la situation humanitaire au Mali, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants, la communauté internationale doit continuer de fournir une aide humanitaire et des services de base aux 7,5 millions de personnes qui en ont besoin de toute urgence.

À cet égard, nous soulignons que la prise en compte des menaces contre la sécurité liées aux changements climatiques au Mali permettrait d'assurer la sécurité alimentaire et hydrique et contribuerait à la stabilité et au développement du pays.

En conclusion, les Émirats arabes unis réaffirment leur appui sans faille aux efforts de développement menés par le Mali et à son cheminement vers la

prospérité et une paix durable. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et à son action.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie l'Envoyé spécial Wane et M^{me} Samaké de leurs exposés. Nous souhaitons la bienvenue au représentant du Mali parmi nous aujourd'hui.

Nous constatons une fois de plus l'extrême complexité de la situation au Mali et ses effets sur l'ensemble de la région du Sahel, ainsi que la nécessité de réfléchir sérieusement à la pertinence de la démarche retenue jusqu'à présent pour contribuer à la stabilisation du pays. Ma déclaration portera sur trois aspects que le Mexique juge cruciaux à ce stade.

Premièrement, nous saluons les efforts renouvelés que les forces de sécurité maliennes ont déployés ces derniers mois pour lutter contre les groupes terroristes. Nous sommes conscients que la principale cause de la violence qui touche la population civile et entrave le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays est précisément l'activité de ces groupes. Il est donc indispensable de mettre fin à ce fléau pour parvenir à une paix durable au Mali.

Néanmoins, la légitimité de la lutte contre l'extrémisme n'exonère en rien l'État de ses responsabilités et obligations en matière de droits humains et de respect du droit international humanitaire. C'est pourquoi le Mexique exprime sa vive préoccupation quant aux informations faisant état de victimes civiles lors de l'opération menée récemment à Moura, et nous demandons aux autorités de transition de coopérer étroitement avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour faire la lumière sur ce qui s'est passé. Une enquête rigoureuse, indépendante et objective est essentielle pour renforcer la confiance de la population dans les forces armées et leur permettre de s'acquitter de leur mission dans le plein respect de l'état de droit.

Deuxièmement, nous exhortons les autorités à continuer de collaborer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine afin de convenir dans les plus brefs délais d'un calendrier électoral qui permettra de mettre fin à cette longue période de transition et qui permettra à l'État de procéder aux nombreuses réformes en suspens avec l'appui irremplaçable de la légitimité conférée par le vote populaire.

Le Mexique regrette que l'attention de tous les acteurs politiques du processus de transition, en l'absence d'une décision définitive concernant les élections, ait inévitablement entraîné de sérieux retards dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, dont les organes de suivi ne se sont pas réunis depuis des mois, comme nous l'avons entendu ce matin. Il convient de rappeler qu'il reste de nombreuses tâches à accomplir afin de concrétiser les engagements pris par les signataires de l'Accord, de la décentralisation de l'administration publique au nécessaire processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants.

Troisièmement, le Mexique estime que, pour mettre fin à la violence au Mali, il faut remédier à la situation fragile et très préoccupante en matière de développement économique, mettre fin à l'exclusion historique de certains groupes de la société malienne de la scène politique nationale et lutter contre l'impunité au moyen d'un système judiciaire crédible, efficace et indépendant.

Sur ce dernier point, le Mexique tient à renouveler son appel aux autorités maliennes pour qu'elles prennent en compte les recommandations formulées dans le rapport de la Commission d'enquête internationale, publié en 2020 (voir S/2020/1332, annexe). Il faut tirer parti des travaux de la Commission pour rendre justice aux victimes et briser le cycle de la violence qui se nourrit des griefs accumulés au fil des années de conflit.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane et M^{me} Bintou Founé Samaké des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Je me félicite de l'accent que M^{me} Samaké a mis à juste titre sur le rôle essentiel que les femmes jouent dans le cadre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et dans la consolidation de la paix au Mali. Nous appuyons pleinement son appel à ce que les femmes et les organisations de la société civile dirigées par des femmes soient réellement associées au processus de paix. Les jeunes femmes doivent également participer, le cas échéant. Elles représentent la nouvelle génération. Nous exhortons également le Gouvernement de transition à progresser dans la mise en œuvre de l'Accord issu du processus d'Alger et à garantir la participation pleine et entière des femmes, en toute sécurité, tout au long du processus électoral au Mali, notamment en veillant à ce que les femmes figurent sur les bulletins de vote, soient inscrites sur les listes électorales et aient la possibilité de participer à tous les niveaux du processus électoral.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Représentant spécial Wane et les courageux Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour remplir le mandat vaste et robuste que le Conseil leur a confié, à savoir appuyer l'Accord issu du processus d'Alger conclu entre les autorités maliennes et les groupes armés signataires, protéger les civils et favoriser la transition politique.

Les États-Unis expriment leurs plus sincères condoléances et leur sympathie aux familles et aux amis des trois soldats de la paix égyptiens tués lors des attaques qui ont pris pour cible la MINUSMA le mois dernier.

Les États-Unis s'associent aux autres membres du Conseil pour condamner avec force toutes les attaques contre les soldats de la paix, y compris les campagnes de désinformation qui entravent la capacité de la MINUSMA de s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Comme le prévoit le Conseil, le fait de préparer, d'ordonner, de commanditer ou de commettre des attaques contre les Casques bleus de la MINUSMA ou le fait de planifier, d'ordonner ou de commettre des actes au Mali qui sont constitutifs de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits peut constituer un critère d'imposition de sanctions du Conseil de sécurité. Nous appelons le Gouvernement de transition à mener des enquêtes transparentes et crédibles sur les attaques commises contre les soldats de la paix ou sur les personnes qui commettent des violations des droits de l'homme, et à amener les responsables à répondre de leurs actes.

Comme d'autres délégations, les États-Unis sont profondément inquiets de l'évolution de la situation au Mali depuis la dernière séance du Conseil sur la question, le 11 janvier dernier (voir S/PV.8945).

Premièrement, les trois derniers mois ont été marqués par des récits alarmants de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits visant les civils, commises par des groupes armés terroristes et par les Forces armées maliennes, dans lesquelles sont impliqués des individus liés au groupe Wagner, appuyé par le Kremlin. Ces informations doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent rendre des comptes. Nous suivons de près les récits extrêmement inquiétants selon lesquels des centaines de personnes ont été tuées la semaine dernière dans le village de Moura, dans la région de Mopti, dans le centre du Mali. Le peuple malien mérite d'avoir des réponses sur ce qui s'est passé

à Moura la semaine du 28 mars et sur ce qui a conduit à l'effroyable exécution sommaire, le 2 mars dernier, de plus de 35 personnes, dans la région de Ségou, et de savoir qui sont les responsables de ces actes.

Nous notons que les autorités maliennes ont annoncé qu'elles allaient ouvrir une enquête sur les événements de Moura. Nous demandons instamment aux autorités d'accorder également à la MINUSMA un accès immédiat à ces deux endroits afin qu'elle puisse mener des enquêtes rigoureuses, une tâche prescrite par le Conseil.

Cette augmentation des signalements de violations des droits de l'homme est précisément la raison pour laquelle les États-Unis continuent de mettre en garde les pays contre tout partenariat avec le groupe Wagner, lié au Kremlin. Les forces Wagner sont impliquées dans des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires en République centrafricaine et ailleurs. Les forces du groupe Wagner n'apporteront pas la paix au Mali, détourneront les ressources de la lutte que mènent les Forces armées maliennes contre le terrorisme et, à terme, compromettront la stabilité de la région.

Les autorités maliennes sont également responsables des actions de leurs partenaires de sécurité. Les opérations qui causent du tort aux civils et violent les droits de l'homme au nom de la lutte contre le terrorisme se retourneront contre leurs auteurs. Je suis d'accord avec mon collègue français pour dire que ces agissements peuvent pousser certains à rejoindre ou à appuyer des organisations extrémistes violentes au lieu de neutraliser la menace.

Deuxièmement, les États-Unis sont profondément préoccupés par le fait que les autorités maliennes font peu de cas de l'accord sur le statut des forces conclu avec la MINUSMA et nous nous inquiétons vivement des restrictions imposées à la circulation du personnel de la Mission, en particulier dans le centre du Mali. L'incident du 22 mars, au cours duquel les forces maliennes ont tiré six roquettes à proximité de soldats de la paix dans l'est du Mali, est inacceptable. C'est un affront fait à toutes les personnes qui servent dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il incombe au Gouvernement de transition d'assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel et des biens des Nations Unies. Les restrictions limitent la capacité de la MINUSMA d'anticiper et d'écarter les menaces contre les civils et d'y répondre efficacement, y compris celles émanant de groupes extrémistes violents, et ne feront

qu'entraîner davantage d'attaques contre les civils et les forces maliennes. Ces restrictions doivent être levées afin que la MINUSMA puisse s'acquitter de son mandat de protection des civils et de promotion de la paix.

Troisièmement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Gouvernement de transition doivent encore convenir d'un calendrier électoral acceptable. À l'instar des autres membres du Conseil, nous avons salué les mesures fortes prises par la CEDEAO en janvier pour défendre la démocratie. Nous appelons à la poursuite du dialogue pour aboutir à un calendrier électoral acceptable, afin que la communauté internationale, mais surtout le peuple malien, sache ce qu'il peut attendre du Gouvernement de transition. Nous partageons la profonde déception de la CEDEAO face à l'absence de volonté politique dont fait preuve le Gouvernement de transition pour ce qui est d'organiser des élections, comme il s'était engagé à le faire après le coup d'État perpétré en août 2020, il y a maintenant plus de 18 mois. Nous exhortons le Gouvernement de transition à tenir la promesse qu'il a faite au peuple malien de rétablir la démocratie dans le pays le plus rapidement possible.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé au Conseil, et de saluer l'action remarquable menée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). J'adresse également mes remerciements à M^{me} Samaké, qui a présenté l'important point de vue de la société civile. Nous souscrivons à l'appel qu'elle a lancé à inclure un libellé tenant davantage compte de la problématique femmes-hommes dans le prochain mandat.

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre profonde inquiétude concernant les centaines de personnes qui auraient été tuées dans une opération antiterroriste à Moura. Nous exprimons nos condoléances aux familles. Nous demandons instamment aux autorités maliennes de mener des enquêtes crédibles et impartiales sur ces circonstances peu claires, de faciliter la conduite d'enquêtes indépendantes par la MINUSMA et d'accorder immédiatement un accès à la Mission.

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement opportun, car le mois de mars aurait dû marquer la fin de la période de transition et le retour à l'ordre constitutionnel au Mali. Au lieu de cela, nous sommes témoins d'une grave escalade des menaces pesant sur la sécurité, d'une situation humanitaire désastreuse et d'un rétrécissement

spectaculaire de l'espace civique, comme les intervenants viennent de l'indiquer. Le Mali est également confronté à sa pire crise alimentaire et nutritionnelle depuis une décennie, et la guerre en Ukraine ne fait qu'aggraver la situation.

La propagation rapide des attaques terroristes au Mali aujourd'hui suscite une profonde inquiétude quant à la prolifération des groupes islamistes armés. L'absence de l'État crée un vide sécuritaire qui permet aux acteurs non étatiques de continuer leur progression vers le sud du Mali et les pays côtiers du golfe de Guinée.

Les récents rapports de Human Rights Watch confirment, documents à l'appui, des attaques inquiétantes contre les civils et les communautés locales par l'armée malienne et des groupes armés. L'Albanie condamne avec force les violences signalées et appelle à ce que les droits de l'homme et le droit international humanitaire soient respectés par tous et en toutes circonstances. Dans ce contexte, nous restons profondément préoccupés par les méthodes employées par le groupe Wagner, actif au Mali et dans l'ensemble de la région.

En tant que Conseil de sécurité, nous devons maintenir notre engagement solide et clair envers le Mali, en renforçant notre appui à la population afin de favoriser le développement et de renforcer la résilience des communautés locales. Cependant, il incombe aux autorités maliennes d'élaborer sous sa forme définitive et de s'approprier une stratégie globale à caractère politique pour trouver une solution durable au conflit et rétablir la démocratie et la stabilité.

L'Albanie appelle les autorités maliennes à garantir la liberté de circulation et d'action de la MINUSMA afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat. Nous félicitons la MINUSMA d'avoir contribué à la réalisation de progrès dans ce contexte difficile, notamment en lançant des projets en coopération avec la population locale, pour permettre à des milliers de personnes d'avoir accès à l'eau potable. Nous attendons avec intérêt la prorogation de son mandat en juin.

La crise politique et le manque d'engagement ont contribué à des retards importants dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties prenantes maliennes pour qu'elles parviennent à un consensus et fassent fond sur les réformes clairement définies par les Assises nationales de la refondation pour la mise en œuvre de l'Accord, en se concentrant sur celles liées à la tenue d'élections. À cet égard,

nous soulignons que toutes les activités doivent tenir compte des questions de genre et renforcer les capacités des femmes et des filles.

L'Albanie est aux côtés de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine et appuie pleinement les efforts qu'elles déploient afin de sortir de l'impasse politique au Mali et de préserver le modèle démocratique dans la région. Nous exhortons les autorités maliennes à collaborer de manière constructive avec la CEDEAO, la MINUSMA et les partenaires internationaux pour accélérer le processus de transition et établir un calendrier pour la tenue d'élections afin de revenir sans tarder à l'ordre constitutionnel.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de nous avoir rappelé les contributions fondamentales que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue d'apporter au Mali et à la stabilité de la région. Par ailleurs, je remercie chaleureusement M^{me} Samaké de nous avoir fait part de ses expériences concrètes, notamment sur le lien entre le genre, les changements climatiques et la sécurité au Mali.

Nous espérons que la nomination de 15 femmes supplémentaires au sein du Comité de suivi de l'Accord permettra de renforcer le caractère prioritaire de ces aspects.

Je vais maintenant évoquer la transition politique. Nous constatons avec satisfaction que les positions de Bamako et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le calendrier de la transition semblent s'être rapprochées. Il convient de féliciter la CEDEAO pour sa persistance à poursuivre le dialogue. Nous exhortons les dirigeants de transition du Mali à maintenir un dialogue constructif avec la CEDEAO et à tenir leurs promesses concernant un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Un an et demi après la prise du pouvoir par la force par l'armée au Mali, les conditions de sécurité et la situation humanitaire montrent peu de signes d'amélioration. Nous restons particulièrement préoccupés par l'incapacité de protéger les plus jeunes et les plus vulnérables du Mali, étant donné les informations de plus en plus nombreuses faisant état du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, des écoles fermées et du risque grave de malnutrition aiguë.

Comme nous le savons, ces derniers mois ont également été caractérisés par une augmentation importante des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits. Nous soulignons que c'est à l'État qu'il incombe au premier chef de garantir l'application du principe de responsabilité et de lutter contre l'impunité de tout acteur externe recruté par les autorités de transition, notamment le groupe Wagner.

Nous réitérons également l'appel lancé par la Commission nationale des droits de l'homme du Mali et d'autres à des enquêtes indépendantes sur les allégations de violations des droits de l'homme et des atteintes odieuses à ces droits commises à Moura. Je veux être claire : pour remplir son mandat, la MINUSMA doit bénéficier d'un accès total afin d'enquêter sur toutes ces allégations.

Je tiens à rendre à nouveau hommage à tous les effectifs de la MINUSMA pour leur professionnalisme et leurs efforts inlassables. Nous saluons la mémoire de braves soldats de la paix et d'autres personnes qui ont récemment perdu la vie en défendant la cause de la paix au Mali.

N'oublions pas que la responsabilité de garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix incombe en partie au Conseil. Il y a des facteurs auxquels nous devons prêter une attention particulière compte tenu de l'évolution du contexte de sécurité, notamment lorsque l'opération Barkhane et le groupement de forces Takuba commenceront à se retirer.

Cependant, il y a certaines conditions et garanties qui ne dépendent que du pays hôte. Ces responsabilités ne doivent pas être prises à la légère et doivent commencer par un respect fondamental de la MINUSMA et de son mandat. La MINUSMA dispose du mandat et du savoir-faire nécessaires pour appuyer la transition politique, la mise en œuvre de l'accord de paix, le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la protection des civils. C'est pourquoi nous exhortons le Gouvernement de transition à continuer de collaborer de manière constructive avec la Mission.

Pour conclure, pendant la période critique à venir, nous demandons au Secrétaire général de tenir le Conseil régulièrement informé de tout nouveau défi ou toute nouvelle menace qui pourrait avoir une incidence négative sur les opérations de la MINUSMA et nos soldats de la paix au Mali.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé. J'ai également écouté attentivement la

déclaration de M^{me} Samaké. Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent du Mali à la présente séance.

Ces derniers temps, les autorités de transition du Mali ont déployé des efforts considérables pour améliorer les conditions de sécurité et atténuer la crise humanitaire, tout en faisant face à de multiples défis. Pour préserver la stabilité régionale, la communauté internationale doit apporter activement son aide et son appui et faire davantage pour contribuer à la paix et à la stabilité au Mali.

S'agissant du rapport du Secrétaire général (S/2022/278), je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et les autorités de transition maliennes discutent régulièrement de la question de la transition politique et s'emploient à réduire leurs divergences. La Chine se félicite de ces efforts et espère que les parties parviendront à un accord le plus rapidement possible afin de faire avancer le processus politique sur la bonne voie.

L'adoption des dispositions relatives à la période de transition et des modalités des élections générales n'est que la première étape. L'essentiel est d'aider le Mali à parvenir à une sécurité et à une stabilité pérennes. La communauté internationale doit soutenir les autorités de transition du Mali dans la promotion du processus de réforme, la mise en œuvre de l'accord de paix, la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie globale pour la région centrale, conformément au consensus atteint lors de la conférence de reconstruction nationale, afin d'aider le Mali à s'engager sur une voie du développement adaptée à sa situation.

Deuxièmement, le Mali est une force importante dans les opérations de contre-terrorisme menées dans la région du Sahel. Récemment, le Gouvernement malien a mené une série d'opérations militaires antiterroristes dans les régions du centre et du nord, qui ont porté un coup sévère aux forces terroristes et extrémistes, garanti la sécurité de la population locale et aidé les personnes déplacées à rentrer chez elles, contribuant ainsi à la stabilité et au développement de ces régions. Ces efforts doivent être reconnus.

Dans le même temps, les forces terroristes sont toujours présentes dans les régions du centre et du nord, et le retrait des forces militaires étrangères leur a donné l'occasion de tirer profit du chaos pour gagner du terrain. Il n'y a pas de place pour le relâchement dans la lutte contre le terrorisme. Nous devons continuer à appuyer

les efforts déployés par le Gouvernement malien pour combattre le terrorisme et maintenir la stabilité, l'aider à renforcer ses capacités et respecter son droit à mener une coopération avec des acteurs extérieurs en matière de sécurité.

La Chine a pris note des préoccupations exprimées dans certains médias concernant les violations des droits de l'homme commises lors des opérations anti-terroristes dans la région de Moura. La partie malienne a déjà apporté des clarifications, soulignant que ces actions visaient à secourir la population locale et qu'elle a toujours respecté les droits de l'homme et était prête à mener les enquêtes pertinentes. La Chine espère que toutes les parties feront preuve de retenue et s'abstiendront de porter des accusations sans fondement jusqu'à ce que l'enquête aboutisse.

Troisièmement, la situation économique et humanitaire du Mali est très grave. Le commerce extérieur, l'emploi, la production et les investissements sont en baisse à des degrés divers. En effet, 42,7 % des Maliens vivent dans une extrême pauvreté, 7,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et 960 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition sévère.

La communauté internationale ne peut pas faire abstraction des difficultés auxquels se heurtent les pays africains comme le Mali. Les questions relatives au développement de l'Afrique ne doivent pas être marginalisées. Compte tenu de ses liens d'amitié avec les pays africains, la Chine continuera à se tenir à leurs côtés, à accélérer la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement mondial et des résultats du Forum sur la coopération sino-africaine, et à aider le Mali et les autres pays africains dans leur processus de relèvement économique.

Quatrièmement, les risques de sécurité auxquels est confrontée la MINUSMA n'ont pas diminué. Nous déplorons vivement la mort de deux soldats de la paix égyptiens lors d'une attaque le mois dernier. Les engins explosifs improvisés sont une des principales causes de décès parmi les soldats de la paix de la MINUSMA. Le Secrétariat doit prendre des mesures concrètes à la lumière des recommandations pertinentes issues de l'évaluation stratégique indépendante du Secrétaire général. Il est essentiel de procéder à une évaluation approfondie de l'impact du retrait des forces militaires étrangères sur les travaux de la MINUSMA et de recenser les maillons faibles en matière d'appui médical, de collecte de renseignements et de sécurité, afin de veiller à ce que

l'exécution du mandat de la MINUSMA ne soit pas compromise et à ce que la sécurité des soldats de la paix soit préservée.

Le 22 mars, il y a eu un incident de sécurité entre les forces de sécurité maliennes et la MINUSMA. Heureusement, il n'y a pas eu de victimes. La Chine note que les deux parties ont lancé des enquêtes et espère que, sur la base des conclusions de ces enquêtes, elles travailleront ensemble pour trouver une solution appropriée afin d'éviter que des incidents similaires ne se reproduisent à l'avenir.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Wane de son exposé de ce matin et de l'action que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue de mener dans un environnement de plus en plus difficile. Le travail de la Mission en matière de protection des civils et de surveillance et d'observation de la situation des droits de l'homme n'a jamais été aussi vital. Je souhaite également remercier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine pour les efforts qu'elles continuent de déployer en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Mali. Je salue par ailleurs la présence de M^{me} Samaké ici, en tant que fervente défenseuse des femmes au Mali, et je la remercie de son exposé important et instructif.

Comme nous l'avons entendu, selon presque tous les critères, la situation au Mali continue de se détériorer à un rythme alarmant. Nous sommes profondément préoccupés par les informations de plus en plus nombreuses faisant état de meurtres de civils, de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, et de violations du droit international humanitaire. L'instabilité et les besoins humanitaires, y compris une crise alimentaire sans précédent, continuent d'augmenter alors que le processus de transition et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali restent au point mort.

Les informations faisant état d'un massacre dans le village de Moura la semaine dernière dans le cadre d'une opération antiterroriste des Forces armées maliennes sont choquantes. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des personnes tuées.

Il faut impérativement enquêter sur ces allégations de manière approfondie et transparente. Nous notons l'intention du procureur du tribunal militaire de Mopti d'ouvrir une enquête. Néanmoins, la MINUSMA doit se

voir accorder au plus tôt un accès sûr et sans entrave à Moura afin de procéder à une enquête complète et de prendre des mesures pour la protection des civils. Les auteurs de ces violations et d'autres atteintes doivent être traduits en justice, quelle que soit leur affiliation ou leur nationalité.

Comme d'autres l'ont dit aujourd'hui, les violations des droits humains ne font qu'encourager la radicalisation et contribuer à l'essor du terrorisme et de l'extrémisme violent. Nous appelons les autorités maliennes à lutter contre l'impunité et à s'assurer que les dispositions prises pour combattre le terrorisme sont conformes au droit international.

En outre, nous sommes de plus en plus préoccupés par les informations faisant état de la présence du groupe Wagner au Mali. Cette présence ne peut qu'attiser les tensions, accroître l'instabilité et la violence et entraver les efforts déployés par la MINUSMA pour protéger les civils et appuyer les Forces armées maliennes.

Nous sommes profondément inquiets de la multiplication des pertes civiles qui est imputable aux attaques de groupes extrémistes armés dans la zone des trois frontières et nous nous félicitons que la MINUSMA enquête sur ces attaques.

Il ne fait aucun doute que les civils, y compris les enfants, sont les premiers à souffrir des tensions politiques et de l'insécurité qui perdurent au Mali. L'augmentation de 57 % du nombre de violations contre les enfants, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/278), est tout simplement inadmissible.

Il est par ailleurs très inquiétant que les violations et atteintes visant les femmes et les filles, notamment la violence sexuelle liée au conflit, persistent dans des proportions élevées et restent sous-déclarées. Nous demandons instamment qu'une action globale et intégrée soit menée afin d'œuvrer en faveur de l'égalité des genres et plus particulièrement de lutter contre la stigmatisation des victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de rendre justice aux rescapées.

Nous condamnons les attaques totalement inacceptables que toutes les parties continuent de perpétrer contre les soldats de la paix. Il faut laisser la MINUSMA faire son travail de protection de la population malienne. Nous appelons les autorités à créer un environnement protecteur pour les civils et la Mission, notamment en

veillant à ce que tous les acteurs de la sécurité opérant sur le territoire malien respectent l'accord sur le statut des forces et garantissent la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que l'accord de paix de 2015 reste un cadre essentiel pour assurer durablement la paix et la sécurité au Mali. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de l'accord et exhortons toutes les parties à accélérer leur contribution à cet égard.

Enfin, nous appelons les autorités de transition à arrêter un calendrier acceptable pour le retour à l'ordre constitutionnel et la tenue d'élections. Il faut immédiatement mettre en œuvre les réformes indispensables afin de faciliter un retour rapide à la gouvernance démocratique et de poser les bases de la stabilité à long terme et du développement durable que le peuple malien mérite tant.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial El-Ghassim Wane de son exposé sur l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la situation dans le pays. Nous avons également écouté M^{me} Bouaré Samaké avec attention. Nous souhaitons au Représentant permanent du Mali la bienvenue à la présente séance.

Les Maliens ne pourront surmonter leurs difficultés que si le pays jouit d'une stabilité politique interne. Nous constatons que les autorités de transition sont déterminées à régler progressivement les problèmes qui se sont accumulés.

Bien évidemment, le rétablissement de l'ordre constitutionnel est une priorité. Au cours de la période à l'examen, les autorités maliennes se sont engagées à y procéder pas à pas. Elles ont lancé un vaste processus national sur les questions liées à la préparation des élections et constitué un groupe de travail élargi, de même qu'un groupe de dialogue spécial pour faciliter les négociations avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Tout cela prouve que les autorités en place ont adopté une approche constructive et n'ont pas d'arrière-pensées.

Il faut espérer que les pourparlers entre Bamako et la CEDEAO produiront bientôt des résultats. Nous appelons les deux parties à privilégier le dialogue, et les médiateurs à ne pas relâcher leurs efforts. Nous partageons l'inquiétude des autorités maliennes au sujet de l'aggravation de la situation dans les régions du nord

du pays. Le retrait de la présence militaire française crée un vide sur le plan de la sécurité.

Bamako indique que la décision relative au retrait total de l'opération Barkhane a été prise à l'automne dernier sans consulter le camp malien, soit en violation des accords bilatéraux pertinents. Nous jugeons cette mesure totalement irresponsable.

Nous partageons également l'analyse que le Secrétaire général fait dans son rapport (S/2022/278) à propos des effets dommageables des décisions de la France et de ses alliés de l'Union européenne sur l'exécution du mandat de la MINUSMA, s'agissant en particulier des risques encourus par les soldats de la paix. Par ailleurs, on ne sait pas exactement quelles répercussions le retrait de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba aura sur les capacités de combat de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui a pour vocation d'être sur le front dans la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Je rappelle en outre à nos partenaires occidentaux que le Mali et plus généralement le Sahel font les frais de leur intervention de 2011 en Libye. Depuis lors, la région est devenue une cible pour le banditisme et le terrorisme. En 2013, nos partenaires occidentaux ont décidé d'aider, ce qui est en soi respectable – mais il faut voir le résultat : la situation n'a pas connu la moindre amélioration entre 2013 et 2021, et maintenant, n'ayant rien su accomplir, ils quittent le Mali sous un prétexte de leur invention, alors qu'il s'agit d'un pays clef pour la stabilité et la sécurité de la région du Sahel.

À présent que les Maliens se retrouvent seuls face à de graves problèmes transfrontaliers, les autorités de transition doivent trouver des moyens de protéger leur population par leurs propres moyens et en coopération avec des partenaires et des organisations d'autres États. Les autorités maliennes ont le droit souverain de décider avec qui coopérer.

Nous nous félicitons que les Forces armées maliennes aient renforcé leurs opérations antiterroristes et ainsi obtenu des résultats, notamment la libération d'un certain nombre de localités dans le centre du Mali. Nous rendons hommage à l'armée malienne et adressons nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie – soldats, civils et, bien sûr, Casques bleus.

Nous appelons à honorer la mémoire de toutes les victimes du terrorisme. Nous prenons note à cet égard de l'engagement de l'état-major des forces armées à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et des efforts déployés par Bamako pour enquêter sur les allégations de violations des droits

humains. Quant à la campagne médiatique sur de prétendus mercenaires russes, nous n'y voyons qu'un coup de plus dans un jeu géopolitique sans scrupules.

Nous tenons à souligner que la coopération entre la Russie et le Mali s'inscrit dans une tradition de longue date. La Russie prête assistance aux Forces armées maliennes en vertu d'accords bilatéraux. Nous nous efforçons d'améliorer leurs capacités opérationnelles et de former les militaires et policiers du pays. Actuellement, 200 soldats et neuf policiers maliens suivent une formation en Russie.

Nous sommes convaincus que les sanctions régionales et les restrictions occidentales imposées au Mali ne concourent pas à stabiliser le pays. Elles ne font qu'aggraver une situation déjà compliquée, sans parler du tort qu'elles causent aux Maliens ordinaires – et pas aux seuls Maliens, d'ailleurs, mais aussi aux habitants des autres pays de la région. Dans ces conditions, il sera encore plus difficile pour Bamako et ses voisins de contrer les menaces imminentes, au premier rang desquelles figure le terrorisme.

Aujourd'hui, nous avons encore entendu la Russie être accusée de provoquer la famine au Sahel.

Je rappelle qu'il y a quelque temps, c'était le climat qui était responsable de tout. Maintenant, c'est la Russie. Dans le même temps, le Mali est frappé par des sanctions, ses frontières sont fermées et ses routes commerciales bloquées. Les habitants de toute la région souffrent de l'absence de revenu de base. Mais si l'on regarde les slogans que les gens ordinaires scandent lorsqu'ils descendent dans la rue, ils mentionnent la Russie, mais pas du tout de la manière que le souhaiterait l'Occident. Je tiens à souligner une nouvelle fois que les conséquences des sanctions antirusses sans précédent, qui ont perturbé les chaînes logistiques et les transactions financières mondiales, prouvent à la plupart des États, y compris en Afrique, combien il importe de défendre son indépendance politique et de disposer de ses propres capacités financières afin de surmonter l'héritage colonial et de rejeter les mécanismes néocoloniaux encore en place.

Pour terminer, la Russie continuera d'apporter son aide à la population malienne, notamment dans le cadre des efforts collectifs menés pour stabiliser la région. Dans le même temps, nous encourageons Bamako à adopter une démarche équilibrée dans le règlement de la crise. Dans la version initiale de ma déclaration, je formulais l'espoir que les partenaires traditionnels

du Mali renonceraient à leur attitude de supériorité moralisatrice et au langage des sanctions et que, dans le cadre d'un dialogue mutuellement respectueux avec Bamako, ils trouveraient les moyens d'aplanir les divergences. Toutefois, au vu de la présente discussion, je dois admettre que cet espoir a peu de chances de se concrétiser et que les États occidentaux n'entendront pas l'appel à une coopération d'égal à égal, mutuellement bénéfique et respectueuse.

M^{me} de Souza Schmitz (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, et M^{me} Samaké de leurs exposés et à me féliciter de la participation du Représentant permanent du Mali à la présente séance.

Les derniers rapports du Secrétaire général sur la situation au Mali font état d'une dynamique inquiétante, de la persistance de niveaux élevés de violence et de progrès limités dans le processus politique. Il est navrant de constater que cette tendance s'est amplifiée au cours de la période couverte par le dernier rapport en date (S/2022/278). Les comptes rendus de violations graves des droits humains et la hausse considérable du nombre de violations graves commises contre des enfants sont particulièrement préoccupants.

Le Brésil est conscient de la gravité de la menace terroriste au Sahel et appuie les efforts déployés par les autorités maliennes de transition en coordination avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans la lutte contre les groupes terroristes. Cependant, les droits fondamentaux de la population malienne ne doivent pas être sacrifiés au nom de la lutte contre le terrorisme.

Nous prenons note de la décision des autorités maliennes de transition de lancer une enquête sur les informations faisant état d'exécutions sommaires de civils à Moura, qui auraient été perpétrées par des membres des Forces armées maliennes avec l'appui de combattants étrangers. Si ces allégations sont confirmées, il est essentiel que les responsables répondent de leurs actes afin de garantir que de telles exactions ne se reproduisent plus. Il importe également de noter que la présence de mercenaires étrangers sur le terrain n'est pas une solution, et encore moins une solution durable, aux problèmes de sécurité, et qu'elle peut accroître le risque de violations des droits humains, d'exploitation illégale des ressources naturelles et d'instabilité politique, comme cela a été observé dans des crises survenues dans d'autres pays.

Le niveau de violence actuel est directement lié à la quasi-paralysie de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. En outre, le report du retour au cadre constitutionnel et l'absence d'un calendrier électoral acceptable risquent de compromettre la crédibilité du processus de réconciliation dans un contexte aggravé par la présence de groupes terroristes et les signes de détérioration de la situation humanitaire.

Nous encourageons les autorités de transition et les autres forces politiques maliennes à respecter les engagements pris dans l'accord de paix et à accélérer la mise en œuvre de ses dispositions, telles que la réintégration des ex-combattants. Nous sommes également favorables à la tenue d'élections dans un délai acceptable et réaliste, afin que la période de transition ne dure pas plus longtemps que nécessaire.

Les actes de violence commis ces dernières semaines et la stagnation du processus politique ne doivent pas nous faire perdre de vue les causes profondes du conflit. Le succès éventuel des efforts de stabilisation et de réconciliation dépend de la capacité de répondre aux besoins de développement du Mali, en particulier dans le nord et le centre du pays. En conséquence, le Brésil exhorte les autorités maliennes de transition à mettre au point une stratégie politique globale pour le centre du Mali et souligne qu'il importe d'accomplir rapidement des progrès en ce qui concerne la zone de développement des régions du nord du pays.

Nous invitons instamment les autorités de transition à collaborer avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin que les sanctions imposées en réponse au report des élections puissent être levées dans un avenir proche. Le Mali souffre déjà des retombées négatives d'autres conflits sur le prix des denrées alimentaires, et il existe un risque réel que la situation actuelle se transforme en catastrophe humanitaire. Nous nous devons de souligner la détresse de plus de 960 000 enfants âgés de moins de 5 ans qui sont exposés au risque de malnutrition aiguë.

En juin, le Conseil discutera du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les évolutions récentes, notamment le retrait des soldats de l'opération Barkhane et du groupement de forces Takuba, ont considérablement modifié les conditions sur le terrain. Le Brésil juge essentiel de veiller à ce que la MINUSMA dispose des ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix et la

transition politique, ainsi que pour protéger les civils et favoriser le rétablissement de l'autorité de l'État malien dans le centre du pays.

Enfin, le Brésil se félicite des initiatives prises par la MINUSMA pour mieux faire connaître à la population malienne son mandat et ses activités. Les capacités de communication stratégique de la MINUSMA doivent être renforcées afin qu'elle reste en mesure d'atteindre ses objectifs en matière de protection politique et d'aide humanitaire. Le Brésil note avec satisfaction l'engagement pris par le Secrétaire général d'intégrer les activités de communication stratégique dans la planification et les décisions opérationnelles quotidiennes des missions, dont la MINUSMA, comme précisé dans son plan Action pour le maintien de la paix Plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, des observations qu'il a formulées aujourd'hui et, par son truchement, à rendre hommage à tout le personnel civil et en tenue de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui œuvre sous la bannière de l'ONU au Mali.

Je tiens également à remercier M^{me} Samaké de son exposé. Ses propos nous rappellent clairement la contribution inestimable des femmes, notamment dans les sociétés en proie à des conflits et à la pauvreté. Nous devons garantir la participation pleine et entière des femmes à la recherche d'une paix durable, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Je salue en outre la présence du représentant du Mali à la présente séance.

Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni est horrifié par les informations faisant état de la mort de centaines de personnes à Moura la semaine dernière à la suite d'une opération antiterroriste menée par les Forces armées maliennes et à laquelle aurait participé le groupe Wagner. Il faut de toute urgence mener une enquête transparente et impartiale pour traduire les responsables en justice. Le Gouvernement doit accorder à la MINUSMA un plein accès à Moura sans plus attendre.

Il ressort clairement des dernières informations provenant de Moura que les atteintes aux droits humains se sont multipliées depuis le déploiement du groupe

Wagner au Mali, comme le souligne aussi le rapport très préoccupant publié par Human Rights Watch en mars. Nous savons que, depuis le début de l'année, près d'un millier de mercenaires russes sont stationnés dans tout le Mali. Nous craignons que la présence de mercenaires russes n'entraîne une augmentation des violations des droits humains et des atteintes à ces droits au Mali, comme ce fut le cas en République centrafricaine l'année dernière. Cela illustre l'ampleur des activités malveillantes de la Russie dans le monde, qui nuisent aux efforts déployés pour assurer la paix et la sécurité dans des contextes allant bien au-delà de l'Ukraine.

Face à la menace croissante qui pèse sur les communautés au Mali, la MINUSMA doit absolument pouvoir s'acquitter de ses tâches relatives aux droits de l'homme. Nous remercions la MINUSMA des efforts qu'elle continue de déployer afin d'enquêter sur toutes les allégations, de les recenser et d'en rendre compte. Nous l'encourageons à publier intégralement et dans les meilleurs délais ses conclusions relatives aux droits de l'homme.

Nous notons avec inquiétude les restrictions de plus en plus importantes que les autorités maliennes imposent aux opérations de la MINUSMA. La liberté de circulation de la MINUSMA et son accord sur le statut des forces doivent être respectés. Pas plus tard que le mois dernier, des soldats de la paix britanniques ont essuyé les tirs d'un hélicoptère des Forces armées maliennes. Nous attendons avec intérêt de recevoir, dès que possible, les conclusions de l'enquête menée par l'ONU sur ces faits préoccupants. Nous avons été profondément attristés d'apprendre que trois soldats de la paix égyptiens ont été tués le mois dernier dans des attaques à l'engin explosif improvisé. Au nom du Royaume-Uni, j'exprime mes condoléances les plus sincères à la délégation égyptienne.

En ce qui concerne la transition politique, le Royaume-Uni continue à appuyer le dialogue entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autorités maliennes concernant un calendrier révisé pour les élections, afin que les sanctions puissent être progressivement levées et que nous puissions nous concentrer sur la préparation des élections. Nous sommes conscients que de nombreux Maliens souhaitent sincèrement une réforme de fond. Cependant, nous pensons que ce n'est que grâce à des élections et à un retour à un régime constitutionnel démocratique qu'une réforme à long terme pourra avancer, avec l'appui des partenaires.

Le Royaume-Uni demeure déterminé à appuyer les personnes les plus démunies au Mali, et nous avons fourni plus de 16 millions de dollars d'aide humanitaire en 2021. Cependant, la mobilisation des ressources par la communauté internationale doit également s'accompagner d'un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable, y compris dans les zones les plus difficiles d'accès.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général (S/2022/278), et je remercie mon frère, M. El-Ghassim Wane, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour sa présentation.

Je souhaite à présent répondre, au nom du Gouvernement malien, au rapport du Secrétaire général et aux observations du Conseil, que j'ai écoutées avec beaucoup d'attention.

Je commence par la nécessité du retour à l'ordre constitutionnel au Mali, évoquée par le Secrétaire général dans son rapport et par plusieurs membres du Conseil de sécurité. Il n'a pas échappé au Conseil que cette question figure parmi les priorités du Gouvernement de transition, car les Maliens tiennent à la démocratie. Cependant, il ne faut surtout pas perdre de vue que l'instabilité politique et institutionnelle, devenue chronique au Mali, prend son origine dans les élections mal organisées et dans la mauvaise gouvernance. C'est pourquoi le Gouvernement de transition tient à faire quelques réformes majeures visant notamment à assurer une stabilité durable des institutions et un avenir meilleur pour nos populations maliennes. Il y a lieu également de créer les conditions minimales de sécurisation pour permettre la tenue de ces élections.

Le Gouvernement malien reste engagé dans le dialogue avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans ce sens, y compris sur la durée de la transition. Par ailleurs, le Gouvernement malien demande la levée immédiate des sanctions injustes, illégales, illégitimes et inhumaines prises par la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). À cet égard, je rappelle que par ordonnance en date du 24 mars, la Cour de justice de l'UEMOA a ordonné le sursis à l'exécution des décisions prononcées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA.

Le Gouvernement constate avec regret qu'en dépit de la double notification qui leur a été faite, par le Mali et par la Cour, et malgré l'impact humain et social sur les populations, la Communauté et la Conférence des chefs d'État n'ont daigné exécuter cette ordonnance, pourtant d'exécution immédiate et insusceptible de recours.

Il y a lieu de s'interroger s'il ne s'agit pas là d'une politique de deux poids, deux mesures, motivée par un acharnement visant à asphyxier le peuple malien. Cette posture est influencée par des agendas et des pressions externes à peine voilés pour punir un peuple pour son choix politique et obtenir un changement de régime.

Sur le plan sécuritaire, le Gouvernement continue d'intensifier les efforts pour le recrutement, la formation et l'équipement des Forces de défense et de sécurité maliennes, en vue de renforcer leurs capacités opérationnelles. Ces actions donnent des résultats très encourageants sur le terrain.

Depuis décembre 2021, les Forces de défense et de sécurité maliennes poursuivent leurs vastes offensives à travers le pays, infligeant de lourdes pertes aux groupes extrémistes, y compris les chefs terroristes. Ces opérations ont permis de détruire plusieurs bases terroristes ; plusieurs interpellations ont eu lieu et une quantité importante de matériel de guerre a été récupérée. Elles ont, enfin, renforcé le sentiment de sécurité des populations, entraînant ainsi le retour, aujourd'hui, dans leur localité d'origine, de plus de 80 000 personnes déplacées internes.

Nous sommes déterminés à poursuivre et à intensifier ces actions militaires, avec l'objectif ultime de protéger nos populations et leurs biens et de rétablir progressivement l'autorité de l'État et des services administratifs et sociaux de base sur l'ensemble du territoire national, ce qui contribuera à créer les conditions indispensables pour la tenue d'élections crédibles et inclusives. Je salue ici l'ensemble de nos partenaires qui accompagnent le Mali dans la réalisation de cet objectif.

C'est aussi l'occasion pour moi de répondre à certains membres du Conseil, qui accusent, sans fondement, le Gouvernement malien de recourir à une société de sécurité privée, comme je l'ai entendu la dernière fois (voir S/PV.8945). Je le redis ici et avec force : le Mali n'a pris aucun engagement de cette nature. Le Mali entretient une relation de coopération d'État à État avec la Russie et ce, depuis 1960. Et c'est à la faveur de cette coopération avec la Russie que le Mali continue de se procurer du matériel

militaire pour sa sécurité, et c'est aussi à la faveur de cette coopération que des formateurs et des instructeurs russes se trouvent actuellement au Mali pour conseiller et former les militaires maliens à l'utilisation de ce matériel acquis par le Mali auprès de la Fédération de Russie.

Cela dit, le Mali reste disposé à coopérer avec tous les partenaires traditionnels. Nous sommes ouverts à chacun de nos partenaires ayant la volonté de nous aider à rétablir la paix et la sécurité, dans le respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali.

Les membres du Conseil ont également évoqué la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Il me plaît ici de souligner combien le Gouvernement reste engagé dans la mise en œuvre diligente et intelligente de cet accord. Cet engagement a été conforté par les Assises nationales de la refondation en décembre 2021, qui ont recommandé, notamment, l'élaboration d'une nouvelle constitution instituant, entre autres, le Sénat, et l'accélération du processus de décentralisation et de déconcentration de l'État. C'est le lieu pour moi de saluer encore une fois le rôle actif de l'Algérie et l'accompagnement de l'équipe de médiation internationale.

S'agissant de la participation des femmes au processus de paix, je suis heureux d'informer le Conseil que le Gouvernement a communiqué la liste des 15 femmes supplémentaires devant intégrer le Comité de suivi de l'Accord et ses quatre sous-comités. Malgré les propositions ambitieuses et concrètes du Gouvernement, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration/réinsertion de l'Accord connaît quelques difficultés. À cet égard, le Gouvernement malien est dans l'attente de la liste des mouvements signataires pour permettre le démarrage du volet « réinsertion » des anciens combattants.

Concernant les questions de développement prévues par l'Accord et contrairement aux affirmations du Secrétaire général, le Gouvernement malien reste engagé dans la mise en œuvre des programmes de développement des régions du nord. À titre d'illustration, je me réjouis du lancement des 16 projets retenus dans ce cadre, le 21 octobre dernier, malgré la situation économique difficile de mon pays suite au blocus économique et financier décidé par la CEDEAO et l'UEMOA. Je lance ici un appel à tous les partenaires du Mali à contribuer au financement de cette stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali.

Le Secrétaire général et plusieurs membres du Conseil de sécurité se sont préoccupés de la situation des droits de l'homme au Mali. Je tiens à souligner que le Gouvernement reste très attaché à respecter et à faire respecter les droits de l'homme, aussi bien par les forces maliennes qu'internationales, conformément du reste à nos valeurs historiques inscrites dans la Charte de Kouroukan-Fouga de 1236 de l'Empereur Soundiata Keita. Et jusqu'en janvier 2012, le Mali était cité en exemple pour le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

La crise complexe que nous traversons depuis une dizaine d'années et la perte du contrôle de certaines parties du territoire national ont malheureusement créé les conditions des atteintes aux droits humains. Cependant, il n'y a aucune volonté délibérée des autorités nationales d'accorder des primes à l'impunité s'agissant des cas avérés de violations des droits de l'homme.

Ainsi, la justice malienne est systématiquement saisie chaque fois que des cas de violation des droits de l'homme sont signalés. Une session de la Cour d'assises spécialement consacrée aux dossiers du terrorisme et des violations graves des droits humains s'est tenue à Bamako en octobre 2021. Auparavant, la Cour d'assises de Mopti avait condamné, le 30 juin 2021, 12 individus accusés dans le cadre des attaques de Koulogon Peul, dans le cercle de Bankass, qui avaient causé la mort de 37 personnes. C'est dire l'engagement du Gouvernement malien, malgré tous les défis que nous devons relever, à ne ménager aucun effort pour lutter contre l'impunité. D'autres sessions d'assises auront lieu au cours de l'année pour donner des suites appropriées à plusieurs enquêtes et procédures en cours, conformément aux lois de la République du Mali.

Il est vrai cependant que les conditions sécuritaires sur le terrain, l'absence des services compétents de l'État dans certaines localités et le déficit de moyens et d'expertise dans certains domaines ne favorisent pas l'aboutissement rapide des procédures ouvertes. C'est l'occasion pour moi de plaider pour un renforcement de la coopération internationale en faveur du Mali en vue de l'aider à relever les défis sur ce plan en termes de formation, d'équipements, d'expertise et de financements adéquats. Le Gouvernement malien réitère son appel à ses partenaires pour l'aider à rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, condition essentielle à l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans mon pays.

Concernant les opérations militaires en cours dans la zone de Moura, qui se trouve à 17 kilomètres au nord-est de Kouakourou, dans le cercle de Djenné dans la région de Mopti, il y a lieu de préciser qu'elles font suite à des renseignements bien précis qui ont permis de localiser la tenue d'une rencontre entre différentes Katiba. Cela a permis de neutraliser 203 combattants des groupes armés terroristes. Après les premières auditions effectuées par la gendarmerie nationale, les personnes interpellées ont été transférées au pôle judiciaire spécialisé chargé de l'instruction des affaires de terrorisme.

Reçu hier, 6 avril, par le Premier Ministre, le Président de Tabital Pulaaku, association représentative de la communauté peule, a souligné que Moura était bien un sanctuaire terroriste avant d'affirmer sans ambages que les allégations portées contre les Forces armées maliennes sont fausses. Je voudrais, à cet égard, rappeler que le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire reste une priorité dans la conduite des opérations de nos forces armées et de sécurité. Il en est de même de l'ouverture d'une enquête chaque fois que des allégations sont portées contre nos forces.

Concernant le cas spécifique des événements de Moura et à la suite des allégations d'exactions présumées commises sur des civils durant la période du 23 au 31 mars dans ladite zone, le Procureur militaire a décidé de l'ouverture d'enquêtes par la gendarmerie nationale pour mener des investigations approfondies afin de faire la lumière sur ces allégations, malgré les opérations militaires en cours.

Un transport judiciaire sera effectué très prochainement sur le site de Moura par le Procureur militaire exerçant ses prérogatives de police judiciaire. Il sera accompagné d'un médecin légiste, d'une équipe technique et scientifique et d'enquêteurs. L'opinion publique sera régulièrement informée de l'évolution de ces enquêtes, dont les résultats seront rendus publics. En attendant les conclusions de cette enquête, nous appelons toutes les parties prenantes à la retenue, à éviter les qualificatifs de massacres, les allégations et autres accusations sans fondement proférées à l'encontre des Forces de défense et de sécurité maliennes, dans un dessein inavoué.

Par ailleurs, le Gouvernement malien reste préoccupé par la détérioration continue de la situation humanitaire au Mali. Cette situation humanitaire est davantage

aggravée par la mauvaise saison des pluies enregistrée l'année dernière, l'impact négatif des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA sur les populations, ainsi que l'insécurité dans les régions du centre, zones de production par excellence. Pour alléger leurs souffrances, le Gouvernement malien travaille, avec l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, afin d'apporter l'assistance nécessaire à nos compatriotes en situation de vulnérabilité.

Pour terminer, je dirai que la crise au Mali, qui a un impact majeur sur la stabilité de l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, reste complexe et difficile. Sa résolution durable est de la responsabilité principale des Maliennes et des Maliens. Le Gouvernement malien reste déterminé à jouer toute sa partition pour le retour de la paix et de la stabilité sur l'ensemble du territoire national, en ayant recours aux leviers politique, sécuritaire, du développement socioéconomique, de la justice et de la réconciliation.

Cependant, la réalisation de ce chantier ambitieux requiert la compréhension et l'accompagnement de l'ensemble des partenaires du Mali. C'est pourquoi je voudrais demander ici la compréhension de nos partenaires et solliciter la levée immédiate des sanctions qui frappent un pays déjà fragilisé par plusieurs années de crise politique, sécuritaire, économique et sanitaire, surtout au moment où les Forces armées maliennes gagnent en confiance et remportent des victoires sur plusieurs fronts.

Le peuple et le Gouvernement maliens réitérent leur appréciation et leurs remerciements pour l'énorme contribution de l'ONU aux efforts de stabilisation en cours dans mon pays, à travers notamment la MINUSMA.

Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur au Mali.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 5.